



## **Communication des Organisations Syndicales d'Armatis Touraine**

### **Accord sur le Télétravail Durable 1 pas en avant...3 pas en Arrière !!!**

A nouveau, vos Organisations Syndicales (OS) se sont unies pour faire cause commune et proposer une nouvelle organisation du TAD alliant votre **Qualité de Vie** et la réelle nécessité de conserver et entretenir du **LIEN SOCIAL** !

Pour cela, nous avons collégalement demandé à notre Direction :

- Les mêmes droits et avantages communs à TOUS les salariés
- Le Télétravail uniquement sur la base légale du Volontariat
- Le retour sur site pour un minimum de 1 jour/semaine
- 1 ancienneté de 6 mois dans l'entreprise et 3 mois sur l'activité
- 1 période d'adaptation de 2 mois
- La réversibilité possible
- Une indemnisation mensuelle de 30€
- Des conditions matérielles décentes
- Des procédures claires
- Le recours au TAD occasionnel (au cas par cas)

L'Employeur nous suit dans les grandes lignes mais demande en contrepartie :

- La proratisation des Tickets Repas pour les seuls jours sur site
- Une pause méridienne de 45 mn à 3h
- Des cadres disponibles au téléphone de 8h30 à 19h

### **Pour ces 3 raisons, vos OS ont UNANIMEMENT dit NON!!!**

**Nous refusons dans votre intérêt :**

- La proratisation des Tickets Repas qui est pour nous illégale
- La pause méridienne de 3h (5h avait été proposé au départ)
- La fracture des salariés en 2 catégories n'ayant pas les mêmes droits

Pour nous, c'est un échec cuisant alors que nous avons une réelle volonté de mettre en place une forme de travail répondant à nombre d'entre vous.

**A se demander si l'employeur de son côté avait réellement cette volonté...**